



Déclaration sur l'honneur relative à la cessation de paiement d'une rémunération publique

Ce formulaire est à renseigner et à transmettre à votre gestionnaire au moment de votre recrutement et est un préalable à votre prise en charge financière.

ATTENTION : Si, et seulement si votre précédent employeur relevait de la fonction publique d'Etat (et quel qu'ait été votre statut : fonctionnaire, contractuel, apprenti, ...), merci de nous transmettre un certificat de cessation de paiement de votre employeur précédent.

Arrêté du 5 mai 2021 modifié fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des organismes soumis au titre III du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Je soussigné (e),

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Déclare sur l'honneur :

☐ **N'avoir jamais perçu de rémunération versée par un employeur public.**

☐ **Avoir perçu une rémunération versée par un employeur public :**

Dernier employeur public :

Dénomination :

Coordonnées :

Adresse :

Mail : N° de téléphone :

Fonction publique : ☐ Etat(*) ☐ Territoriale ☐ Hospitalière

Dernier emploi public :

Date de début :

Date de fin :

Date de cessation du versement de la rémunération :

(date de fin de contrat ou de dernier jour rémunéré – ex. en cas de détachement le 01/01/n à l'EHESP, renseigner le 31/12/n-1)

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à, le

Signature

(*) : si votre dernier emploi public relevait de la fonction publique d'Etat, **la transmission d'un Certificat de cessation de paiement signé par l'employeur ou le comptable est requise si :**

- le dernier emploi date de moins de 2 ans

- le dernier emploi n'était pas un contrat d'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (respectivement limités à 12 et 6 mois).